

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2022-148

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Direction Départementale des Territoires / Service d'appui aux territoires ruraux

36-2022-12-02-00006 - Avenant portant modification de la Convention n°36-2021-10-21-00002 relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le Coup de Pouce" pour une action sur la thématique "Alimentation Locale et Solidaire" conduite en partenariat avec la mairie "Le Pêchereau" (4 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2022-12-07-00001 - 221207- Arrêté portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical NON DÉCLARÉS dans l'Indre (3 pages)

Page 8

36-2022-12-07-00002 - 221207- Interdiction PL sonorisation rassemblement festif (3 pages)

Page 12

Préfecture de l'Indre / Direction du Développement Local et de l'Environnement

36-2022-12-08-00001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 8 décembre 2022^{??} déclarant d'utilité publique le projet relatif à l'aménagement d'un lotissement communal quartier de Bitray, situé sur le territoire de la commune de Châteauroux^{??} portant cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération (18 pages)

Page 16

Direction Départementale des Territoires

36-2022-12-02-00006

Avenant portant modification de la Convention n°36-2021-10-21-00002 relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le Coup de Pouce" pour une action sur la thématique "Alimentation Locale et Solidaire" conduite en partenariat avec la mairie "Le Pêchereau"



Avenant n° **portant modification de la Convention**
N°36-2021-10-21-00002 du 21/10/2021

**RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION « LE COUP DE POUCE »
POUR UNE ACTION SUR LA THEMATIQUE "ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE"
CONDUITE EN PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE « LE PÊCHEREAU »
ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Programme 362**

Gestion : 2021
Programme : 362 – plan France Relance
Domaine fonctionnel : 0362-05
Activité : 036205030004
Centre Financier : 0362-CMAA-A045
N° EJ : 2103484093

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Indre,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en application de l'article 105 du décret n°2012 1246 du 7 novembre 2012,

Vu le régime d'aide d'État n°SA.50627 (2018/N) « Aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2018/2020 »,

Vu le régime d'aide d'État n°SA.50388 « Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire »,

Vu le régime d'aide d'État n°SA.49435 « Aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles »,

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *De minimis* agricole et *De minimis* général,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-08-02-00005 du 8 août 2021 portant délégation de signature à M. Rik VANDERERVEN directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu la demande de subvention présentée par l'association «LE COUP DE POUCE » relative à son projet « Epicerie sociale et solidaire ambulante »,

Vu l'avenant n°36-2022-01-28-00003 portant sur les conditions de mise en œuvre du projet en partenariat avec la mairie du Pêchereau

Vu l'avenant n°36-2022-09-06-00007 portant sur le report des dates d'exécution du projet et de dépôt de la demande de solde,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Indre

ENTRE

Le préfet du département de l'Indre agissant au nom de l'État, représenté par le directeur départemental de l'Indre, désigné ci-après sous le terme « DDT 36 »,

d'une part,

Et

l'association «LE COUP DE POUCE» , dont le siège social est situé à Mairie – 36200 le PECHEREAU, n° SIRET : 531 888 543 00018 , représentée par MONSIEUR Alain GREGNANIN dûment mandaté, et désignée ci-après sous le terme « bénéficiaire »,

d'autre part,

Ainsi que

la mairie «LE PÊCHEREAU» , dont le siège social est situé à Mairie – Espace Jean Descout – Château Le Courbat - 36200 LE PECHEREAU, n° SIRET : 213 601 545 00014 ; code APE : 8411Z, représentée par MONSIEUR Jean-Pierre NANDILLON dûment mandaté, et désignée ci-après sous le terme « partenaire ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 :

L'article 4 « Commencement d'exécution et de durée de l'opération » de la convention n°36-2021-10-21-00002, modifié par l'avenant n°36-2022-01-28-00003 portant attribution d'une subvention pour une action sur le thème de l' « alimentation sociale et solidaire », est remplacé dans son entier comme suit :

« Aucun commencement d'exécution du projet ne peut être opéré avant le 30/06/2021, date de réception de la demande de subvention.

L'opération sera réalisée avant le 01/12/2022.

Toute modification du calendrier prévu pour l'opération est soumise à autorisation de la DDT36 sur demande du bénéficiaire et devra donner lieu à un avenant.

Si, au **06 décembre 2022**, la DDT36 n'est pas en mesure d'accuser réception d'une demande de paiement de solde complète, la DDT36 constatera la caducité de la décision d'attribution de subvention. Aucune demande de paiement ne pourra intervenir après expiration de ce délai. »

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables.

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 2 :

Le bénéficiaire, le directeur départemental des territoires de l'Indre, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et le directeur des finances publiques sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent avenant.

Le Bénéficiaire :



Fait à Le Pêchereau le 13 / 11 / 2022

LE COUP DE POUCE
Epicerie Sociale
Mairie
36200 LE PECHEREAU
Siret 531 888 543 00018
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Le Partenaire :

Fait à Le Pêchereau le 18 / 11 / 2022

Fait à Châteauroux, le 02 / 12 / 2022

Pour le préfet de département de l'Indre et, par
délégation,
le directeur départemental de l'Indre


Le Directeur Départemental
des Territoires

Rik VANDERERVEN
Rik VANDERERVEN

Direction Départementale des Territoires
36-2022-12-02-00006 - Avenant portant modification de la Convention
n°36-2021-10-21-00002 relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le Coup de Pouce" pour une action sur la thématique
"Alimentation Locale et Solidaire" conduite en partenariat avec la mairie "Le Pêcheureau"

Préfecture de l'Indre

36-2022-12-07-00001

221207- Arrêté portant interdiction de
rassemblements festifs à caractère musical NON
DÉCLARÉS dans l'Indre



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Services du Cabinet
Bureau de l'Ordre Public et de la Prévention de la Délinquance

ARRÊTÉ n° 36-2022-12-07-00001

portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical (free-party, rave-party, teknival) NON DÉCLARÉS dans le département de l'Indre

Le Préfet de l'Indre

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2215-1 modifié ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R211-2 modifié à R211-9, L211-15, et R211-27 à R211-30 ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de préfet de l'Indre ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° 14636600298403 du 11 août 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel de Mme Céline BURES, en qualité de directrice des services du cabinet de la préfecture de l'Indre à compter du 16 août 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 36-2022-07-18-00003 du 18 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Céline BURES, Directrice de Cabinet ;

Considérant que, selon les éléments d'information disponibles et concordantes, un ou plusieurs rassemblements festifs à caractère musical pouvant regrouper jusqu'à plusieurs centaines de participants sont susceptibles de se dérouler entre le **vendredi 9 décembre 2022** et le **lundi 12 décembre 2022** dans le département de l'Indre ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L211-5 du code de la sécurité intérieure, les rassemblements festifs à caractère musical sont soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet du département avec un préavis minimum d'un mois pour sécuriser l'événement ;

Considérant qu'aucune déclaration préalable n'a été déposée auprès du préfet de l'Indre, précisant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publique ;

- Considérant par ailleurs, que la posture actuelle du plan Vigipirate - Sécurité renforcée / risque attentat sollicite déjà à un haut niveau les forces de l'ordre ;
- Considérant la nécessité de prévenir le risque élevé de troubles à l'ordre public qui résulterait d'un tel rassemblement qu'en particulier le nombre de personnes attendues serait important ; que les moyens appropriés en matière de lutte contre l'incendie et de secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière seraient considérables ; que, dans ces conditions, lesdits rassemblements comportent des risques importants de désordres ;
- Considérant que, pour l'ensemble de ces motifs, la nature et l'organisation de ces rassemblements sont susceptibles de provoquer des troubles graves à l'ordre et à la tranquillité publics ;
- Considérant enfin l'urgence à prévenir les risques d'atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics et compte tenu des pouvoirs de police administrative générale que le préfet tient des dispositions de l'article L2215-1 modifié susvisé du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de la Directrice des Services du Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La tenue des rassemblements festifs à caractère musical répondant à l'ensemble des caractéristiques visées à l'article R211-2 modifié du code de la sécurité intérieure, autres que ceux légalement déclarés ou autorisés, est interdite sur l'ensemble du territoire du département de l'Indre, du **vendredi 9 décembre 2022 (12 heures) au lundi 12 décembre 2022 (12 heures) inclus.**

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues par l'article R211-27 modifié du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par l'autorité judiciaire.

Article 3 : La Directrice de Cabinet, la Sous-Préfète d'Issoudun et de La Châtre, la Sous-Préfète du Blanc, le Commandant du groupement de gendarmerie départemental, le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et publié sur le site internet de la préfecture.

Fait à Châteauroux, le 7 décembre 2022

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des services du cabinet



Céline BURES

ANNEXE

RECOURS	
Les recours suivants ne s'opposent pas à l'exécution de la décision.	
<u>RECOURS GRACIEUX</u>	<p>La demande argumentée est envoyée à la Préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par voie postale : <i>Préfecture de l'Indre, Place de la Victoire et des Alliés, CS 80 583, 36 019 Châteauroux Cedex ;</i>- soit par voie électronique : pref-secretariat-cabinet@indre.gouv.fr. <p>Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de deux mois après l'envoi de la requête, celle-ci doit être considérée comme rejetée.</p>
<u>RECOURS HIÉRARCHIQUE</u>	<p>La demande argumentée est adressée au :</p> <p><i>Ministère de l'Intérieur, Hôtel de Beauvau, Place Beauvau, Paris 75008^e.</i></p>
<u>RECOURS CONTENTIEUX</u>	<p>La demande est transmise, dans un délai de deux mois à compter de la présente décision au Tribunal administratif de Limoges :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par voie postale au : <i>2, cours Bugeaud CS 40 410, 87 000 Limoges Cedex ;</i>- soit par voie électronique via le site « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet https://www.telerecours.fr .
<p>Remarque :</p> <p>Si vous introduisez un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement portez l'affaire devant le Tribunal administratif, le délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision devra être respecté. Votre recours contentieux devra alors intervenir dans un délai de deux mois après la décision explicite ou implicite de l'administration.</p>	

Préfecture de l'Indre

36-2022-12-07-00002

221207- Interdiction PL sonorisation
rassemblement festif



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du cabinet
Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance

ARRÊTÉ n° 36-2022-12-07-00002

portant interdiction temporaire de circulation aux véhicules transportant du matériel de sonorisation ou de production d'électricité à destination d'un rassemblement festif à caractère musical (free-party, rave-party, teknival) NON AUTORISÉ dans le département de l'Indre

Le Préfet de l'Indre

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur n° 14636600298403 du 11 août 2021 portant détachement dans un emploi fonctionnel de Mme Céline BURES, en qualité de Directrice des Services du Cabinet de la préfecture de l'Indre à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté n° 36-2022-07-18-00003 du 18 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Céline BURES, Directrice des Services du Cabinet ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical non déclarés (free-party, rave-party, teknival) dans le département de l'Indre ;

Considérant que selon les éléments d'information disponibles, un rassemblement festif à caractère musical pouvant regrouper jusqu'à plusieurs centaines de participants est susceptible de se dérouler entre le vendredi 9 décembre 2022 et le lundi 12 décembre 2022 dans le département de l'Indre ;

Considérant que cette manifestation n'a fait l'objet d'aucune déclaration en préfecture comme exigée par la réglementation en vigueur et qu'elle n'a, par conséquent, pas fait l'objet d'autorisation administrative ;

Considérant que cette manifestation est susceptible de s'installer sans autorisation préalable en divers points du département ;

Sur proposition de Mme la Directrice des Services du Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules transportant du matériel ou partie de matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée de soirée, concert, rave-party, free-party, teknival est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers (*national et secondaire*) du département de l'Indre. Sont notamment concernés, les matériels de sonorisation, sound-system, amplificateurs, ainsi que les groupes électrogènes de plus de 10 kW, dont le poids excède 100 kilogrammes.

Article 2 : La circulation de ces véhicules est temporairement interdite du vendredi 9 décembre 2022 (12 heures) au lundi 12 décembre 2022 (12 heures).

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les forces de sécurité intérieure (gendarmerie ou police nationales).

Article 4 : La Directrice de Cabinet, la Sous-Préfète d'Issoudun et de La Châtre, la Sous-Préfète du Blanc, le Commandant du groupement de gendarmerie départemental, le Directeur départemental de la sécurité publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et publié sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Châteauroux, le 7 décembre 2022

Pour le Préfet,
et par délégation,
La Directrice des services du cabinet



Céline BURES

ANNEXE

RECOURS	
Les recours suivants ne s'opposent pas à l'exécution de la décision.	
<u>RECOURS GRACIEUX</u>	<p>La demande argumentée est envoyée à la Préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par voie postale : <i>Préfecture de l'Indre, Place de la Victoire et des Alliés, CS 80 583, 36 019 Châteauroux Cedex ;</i>- soit par voie électronique : pref-secretariat-cabinet@indre.gouv.fr. <p>Si la préfecture ne vous répond pas dans un délai de deux mois après l'envoi de la requête, celle-ci doit être considérée comme rejetée.</p>
<u>RECOURS HIÉRARCHIQUE</u>	<p>La demande argumentée est adressée au :</p> <p><i>Ministère de l'Intérieur, Hôtel de Beauvau, Place Beauvau, Paris 75008^e.</i></p>
<u>RECOURS CONTENTIEUX</u>	<p>La demande est transmise, dans un délai de deux mois à compter de la présente décision au Tribunal administratif de Limoges :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit par voie postale au : <i>2, cours Bugeaud, CS 40 410 87 000 Limoges Cedex ;</i>- soit par voie électronique via le site « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet https://www.telerecours.fr .
<p>Remarque :</p> <p>Si vous introduisez un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement portez l'affaire devant le Tribunal administratif, le délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision devra être respecté. Votre recours contentieux devra alors intervenir dans un délai de deux mois après la décision explicite ou implicite de l'administration.</p>	

Préfecture de l'Indre

36-2022-12-08-00001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 8 décembre 2022
déclarant d'utilité publique le projet relatif à
l'aménagement d'un lotissement communal
quartier de Bitray, situé sur le territoire de la
commune de Châteauroux
portant cessibilité des parcelles nécessaires à
la réalisation de l'opération

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 08 DEC. 2022

- déclarant d'utilité publique le projet relatif à l'aménagement d'un lotissement communal quartier de Bitray, situé sur le territoire de la commune de Châteauroux**
- portant cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération**

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération du conseil municipal de Châteauroux du 17 mai 2022 ;

Vu le dossier de demande de déclaration d'utilité publique déposé en préfecture le 8 juin 2022 par la mairie de Châteauroux ;

Vu le dossier de demande de cessibilité déposé en préfecture le 8 juin 2022 par la mairie de Châteauroux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un lotissement communal quartier de Bitray, situé sur le territoire de la commune de Châteauroux et la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire en mairie de Châteauroux du mercredi 21 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 7 octobre 2022 à 17h00 inclus ;

Vu le rapport, les conclusions, le procès-verbal et l'avis du commissaire enquêteur du 3 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier de déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire constitués conformément aux dispositions du code de l'expropriation susvisé ;

Considérant que la notification individuelle aux propriétaires du dépôt du dossier d'enquête en mairie, prévue à l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été régulièrement effectuée ;

Considérant qu'à la suite de cette notification, le plan parcellaire et la liste des propriétaires établis par l'expropriant ont fait l'objet d'observations nécessitant une mise à jour ;

Considérant la transmission de l'état parcellaire mis à jour par l'expropriant et à la préfecture par courriel du 15 novembre 2022 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'acquisition de trois parcelles, AV 102 – 130 – 131, est déclaré d'utilité publique au bénéfice de la commune de Châteauroux en vue du projet d'aménagement d'un lotissement communal – quartier de Bitray sur le territoire de la commune de Châteauroux conformément au plan parcellaire annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La commune de Châteauroux est autorisée à acquérir les parcelles nécessaires au projet, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans un délai de **cinq ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Sont déclarées cessibles, au profit de la mairie de Châteauroux les parcelles désignées sur l'état parcellaire ci-annexé.

ARTICLE 4 :

Les pièces du dossier annexé au présent arrêté seront consultables à la Préfecture de l'Indre (Direction du Développement Local et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement).

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté et son annexe feront l'objet d'une notification individuelle aux propriétaires des parcelles concernées.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté et son annexe seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi que par voie d'affichage en mairie de Châteauroux pendant deux mois minimum. Le maire certifiera l'accomplissement de cette formalité en transmettant un certificat d'affichage en préfecture à l'issue de ce délai.

La présente décision sera également mise en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Operations-d-amenagement-Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite-captages-autres/Declaration-d-Utilite-Publique-cessibilite>

ARTICLE 7 :

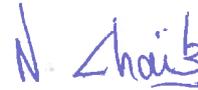
En application des dispositions de l'article R. 421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours via l'application « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 :

La secrétaire générale de la préfecture et le maire de Châteauroux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre www.indre.gouv.fr à la rubrique « Publications-Recueil des actes administratifs », et dont une copie leur sera adressée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,



Nadine CHAÏB

Préfecture de l'Indre
 Direction de l'équipement, de la culture et de l'urbanisme (Département - 36)

N° de plan : 36-2022-12-08-0001
 Date de publication : 08/12/2022
 Site internet : www.chateauroux-metropole.fr



COMMUNE DE CHATEAUXROUX
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES				
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface A acquérir / Restante
1	<p>Succession de Monsieur Henri PIVERT né le 24/02/1881 à Châteauroux (36) décédé le 18/05/1954 à Châteauroux (36) Epouse Raymonde LEMOINE née le 18/10/1891 à Dédis (36) décédée le 30/03/1973 à Châteauroux (36)</p> <p>Monsieur Jacques Charles PIVERT Né le 10/01/1918 à Châteauroux (36) Décédé le 14/04/1998 à Châteauroux (36) Epoux Solange EMERY née le 14/10/1920 à Sainte Sévère (36) Décédée le 3/09/2015 à Châteauroux (36) Laisant pour héritier :</p> <p>Monsieur Gilles PIVERT né le 15/03/1958 à Châteauroux (36) Décédé le 18/05/2019 à Trancrainville (28) Epoux de Elisabeth AUBERT née le 29/07/1957 à Paris (75) 29 rue Brissard 92 CLAMART</p> <p>Monsieur Alain PIVERT né le 2/08/1949 à Châteauroux (36) Epoux Monique DANVIN née le 12/11/1944 le Val d'Ajol (88) Demeurant 3 rue du Général Faidherbe 94 NOGENT S/ MARNE</p> <p>Madame Suzanne Madeleine PIVERT née le 22/09/1919 à Châteauroux (36) décédée le 26/07/2020 à Châteauroux (36) ep Gérard Léon SAUVAGET né le 2/08/1917 (36) décédé le 17/01/1986 (36)</p> <p>Monsieur Jean Pierre PIVERT né le 28/09/1911 à Châteauroux (36) Décédé le 13/11/1990 à Châteauroux (36) epx Edith Emilienne VILLENEUVE née le 26/06/1912 à Châteauroux (36) décédée le 10/04/1990 à Châteauroux (36) Laisant pour héritier :</p>	AV	130	Les Ferrandes	Terre	492 / 492

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAUXROUX
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES				
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface A acquérir Restante
	Monsieur Jean Claude PIVERT né le 8/08/1941 à Marseille (13) Epoux de Nicole MATHIAS née le 18/10/1943 à Migne (36) 34 rue de Villegongis à Châteaurox (36)					
	Madame Annie PIVERT née le 6/10/1948 à Châteaurox (36) Divorcée de Yves RAFFE 18 Impasse des Américains à Châteaurox (36)					
	Madame Mireille PIVERT née le 1/09/1938 à Beyrouth (LB) veuve Edouard COSTILLE 16 places des Victoriales à Châteaurox (36)					
	Madame Marie Noëlle PIVERT née le 24/12/1946 à Châteaurox (36) décédée le 5/05/1994 à Tours (37) Epouse de René PARENT né le 10/02/1951 à Châteaurox (36) 21 rue des Trompes Barils à DEOLS (36)					
	Monsieur Gilbert Roger PIVERT né le 4/12/1920 à Châteaurox (36) Décédé le 08/09/1985 à Bayonne (64) Epx Paulette Madeleine PLANTELINE né le 27/07/1926 à Orsennes (36) décédée le 2/02/2008 à Cambo les bain (64) Laisant pour héritier :					
	Madame Michèle PIVERT née le 21/10/1955 à Châteaurox (36) divorcée Salem CHAIB-AINO 22 rue Origues 13 MARSEILLE					
	Madame Christiane PIVERT née le 23/05/1951 à Châteaurox (36) vve Ronald BRIGHT 82 Tudor Drive - Kinostom Upon Thames KT25QF - SURREY Grande Bretagne					

COMMUNE DE CHATEAUROUX
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		INDICATIONS CADASTRALES					
			Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
							A acquérir	Restante
2	Monsieur Gustave VIRARD décédé le 28/07/1935 à Châteauroux (36) Epouse Cécile JAMET née le 22/11/1883 à Neuvy-Pailloux (36) décédée le 24/03/1973 à Châteauroux (36)	Madame VIRARD Gilberte Palmyre Jeanne Epoux VENET Maurice Robert André Née le 14/07/1906 à Châteauroux (36) Décédée le 14/05/1996 à Vierzon (18) Laisant pour héritiers :	AV	131	Les Ferrandès	Terre	1 239	1 239
	Monsieur VIRARD Robert Bernard né le 20/11/1922 à Châteauroux (36) décédé le 11/08/2016 à Orléans (45) Epouse Noëlle Marcelle MAILLAT née le 22/12/1928 à Châteauroux (36) décédée le 10/11/2015 à Vierzon (18)							
	Madame VIRARD Marie-Christine Epoux Raymond CHIGOT née le 17/04/1954 à Ancenis (44150) demeurant 16 rue de la Borde 45140 Ormes							
	Madame VIRARD Catherine Epoux Dominique Maileron née le 20/01/1956 à Saint-Géréon (44) demeurant 191 Chemin Traversier 84210 Pernes les Fontaines							
	Madame VIRARD Anne née le 16/10/1958 à Saint-Géréon (44) demeurant 31 avenue de la Hève 14150 Oulstrehem							
	Monsieur VIRARD Antoine né le 26/06/1960 à Saint-Géréon (44) Epouse Cécile DELAVELLE demeurant 30 Chemin de Mazagran 25000 Besançon							
	Monsieur MERCIER Christian Noël Emile Gilbert né le 25/12/1930 à Romorantin Lanthenay (41) décédé le 20/02/2004 à Allogny (18) Epouse CHARLOTTON Yvette Marie née le 12/02/1932 à Saint-Saulge (58) décédée le 30/01/1996 à Allogny (18)							

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAUXROUX
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
						A acquérir	Restante
	Mademoiselle VIRARD Marcelle Née le 10/11/1909 à Déols (36) Décédée le 13/04/1997 à Issoudun (36) Laisant pour héritier :						
	Monsieur SERVINTON Maurice Né le 05/12/1938 à Châteauroux (36) Epouse RASO Henriette Née le 7/06/1942 à Tunis (Tunisie) Demeurant 94 avenue des Ondines 44 500 La Baule Monsieur SERVINTON Jean-Claude Veuf VINCON Nicole Né le 11/09/1940 à Châteauroux (36) Demeurant 12 avenue Roland Garros 13 sausselt les Pins						
	Monsieur VIRARD Armand Epouse BURTSCHÉ Héliette Né le 11/01/1912 à Déols (36) Décédé le 27/12/1994 à Tours (37) Madame VIRARD Marguerite Née le 20/01/1913 à Châteauroux (36) Décédée le 21/02/1980 à Châteauroux (36) Epoux PINOTEAU André né le 11/04/1913 à Saint-Maur (36) décédé le 19/10/1997 à Châteauroux (36) Laisant pour héritier :						
	Monsieur PINOTEAU Jean Né le 14/01/1938 à Châteauroux (36) 22 allée des Genêts à Pannes (45) Décédé le 12/07/2021 à Lorris (45) Monsieur PINOTEAU Yves Né le 26/12/1944 à Châteauroux Epouse CHAUVIN Michelle Demeurant 113 Santa Monica à Cujan Mestras (33)						
	Mademoiselle VIRARD Yvette Née le 01/10/1914 à Châteauroux (36) Décédée le 09/09/2001 à Châteauroux (36)						

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAUROUX
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
						A acquérir	Restante
	Monsieur VIRARD Pierre Né le 30/12/1919 à Châteauroux (36) Décédé le 1/03/1992 à Châteauroux (36) Epouse MAILLAT Michelle née le 9/09/1920 à Paris (75) décédée le 28/03/2012 à Paris (75) Laisant pour héritiers :						
	Madame VIRARD Jacqueline Née le 16/08/1941 à Châteauroux Célibataire Demeurant 11/13 rue du général Leclerc à Rouen (76000) Mme VIRARD Marie Paule Epoux BAHIER Christian Née à Châteauroux le 8/12/1950 Demeurant 62 rue du Ranelagh à Paris (75016)						
	Madame VIRARD Camille Epoux ARNOULT Désiré Née le 26/11/1921 à Châteauroux Décédée le 8/10/2009 à Entre Deux (Réunion) Laisant pour héritier :						
	Madame ARNOULT Marie Cécile Epoux THOLOZAN Daniel Née le 11/07/1945 à Châteauroux décédée le 24/10/2013 à Entre Deux (Réunion) 1 Impasse Mahot à Entre-deux (la réunion) Laisant pour héritier :						
	Madame THOLOZAN Eva Née le 20/11/1971 à Saint-Denis (La réunion) demeurant 2 chemin de la Halle 24600 Selles Madame THOLOZAN Nathalie Née le 24/12/1972 à Entre-deux (La réunion) Décédée le 6/09/1979 à Saint-Pierre (La réunion)						

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAURoux
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
						A. acquérir	Restante
	Monsieur THOLOZAN Sébastien Né le 28/04/1975 à Entre-Deux (La réunion) Epouse HUGON Audrey née le 17/10/1974 à Cagnes sur Mer (06) demeurant 13 impasse du Polmier à Entre-Deux (La réunion) Monsieur THOLOZAN David Né le 9/11/1978 à Entre-Deux (La réunion) demeurant 202 route de Montignon le grand cœur Bat B Bourg Saint Maurice (73700) Monsieur THOLOZAN Nicolas Né le 8/03/1981 à Entre-Deux (La réunion) demeurant 63 rue Belle combe à Etang-Salé (La Réunion)						
	Monsieur VIRARD Jean Epouse LABESSE Huguette Né le 25/03/1924 à Châteauroux (36) Décédé le 20/09/2001 à Châteauroux (36) Laisant pour héritiers :						
	Monsieur VIRARD Alain Né le 2/10/1945 à Châteauroux (36) Décédé le 12/10/2004 à Châteauroux (36) Epouse Marie Marlène VICTOIRE Madame VIRARD Danielle Née le 3/09/1944 à Châteauroux (36) Epoux GENTIL Charles Demeurant 45 route du Simplan CH 1094 à Paudex (suisse)						
	Monsieur VIRARD Bernard Etienne Né le 13/11/1907 à Châteauroux (36) Décédé le 16/08/1967 à Châteauroux (36) Epouse DESCHAIRE Denise née le 24/12/1912 à Saint-Denis-De-Jouhet (36) décédée le 19/10/2005 à Vendôme (41) Laisant pour héritiers :						
	Monsieur VIRARD Pierre Epouse MARDELLE Pierrette Né le 23/06/1932 à Châteauroux (36) Décédé le 16/01/2005 à Navell (41)						

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAUROUX
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
						A acquérir	Restante
	Madame VIRARD Marie-Noëlle Epoux CONLIN Martin Née le 25/12/1934 à Châteauroux (36) Décédée le 27/01/2019 2210 29 TH Place SE ISSAQUAH WA 98027						
	Monsieur VIRARD Michel Epouse BIDAULT Madeleine Né le 24/02/1937 à Châteauroux (36) Demeurant 7 rue Jean Zay à Châteauroux (36)						
	Madame VIRARD Colette Veuve GIULIANI Donato Née le 04/01/1940 à Châteauroux (36) Demeurant 16 route de Pressac à Châteauroux (24460)						
	Madame VIRARD Nicole Epoux KELLY James H. Née le 10/03/1941 à Châteauroux (36) 1 Bellevue Ave 02176 Melrose MA (Etats Unis)						
	Madame VIRARD Claude Veuve Hensley Née le 13/05/1943 à Châteauroux (36) Demeurant 8132 MACOULAN 4769 Narragansett Ave SAN DIEGO CA 92107 USA						
	Madame VIRARD Odette Epoux SERVENTON Maurice Née le 22/07/1917 à Châteauroux (36) Décédée le 20/05/1944 à Orléans (45) laissant pour héritiers :.						
	Monsieur SERVENTON Maurice Né le 05/12/1938 à Châteauroux (36) Epouse RASO Henriette Née le 7/06/1942 à Tunis (Tunisie) Demeurant 94 avenue des Ordines Monsieur SERVENTON Jean-Claude Veuve VINCON Nicole Né le 11/09/1940 à Châteauroux (36) Demeurant 12 avenue Roland Garros 13 sausset les Pins						

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAURoux
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
						Acquérir	Restante
3	<p>Monsieur Raymond MORET Epouse Augustine Gilberte ALAUX né le 17/10/1905 à Châteauroux (36) décédé le 30/08/1950 à Lourdes (65)</p> <p>Monsieur Robert MORET né le 17/02/1926 à Issoudun (36) décédé le 12/05/1979 à Châteauroux (36) Epouse Ginette REDON née le 30/06/1931 décédée le 19/04/2019 à Châteauroux (36)</p>	AV	102	Les Ferrandes	Terre	1 472	1 472
	<p>Madame Mireille MORET Epoux André CALLAUD née le 4/08/1951 à Buzancais 60 rue Jean Moulin à Déols 36130</p> <p>Monsieur René MORET né le 13/03/1956 à Buzancais (36) Epouse Martine RHIMBERT née le 31/12/1957 à Châteauroux (36) Demeurant 34 rue de Vaugirard à Châteauroux (36)</p> <p>Monsieur Didier MORET Epouse Corinne SIMARD né le 4/04/1958 à Châteauroux (36) 37 rue Désiré Thoison à Cannes Ecluse (77130)</p> <p>Monsieur Dominique MORET né le 31/10/1959 à Buzancais (36) 50 rue Fleury aptt 12 à Châteauroux (36) Madame Marina MORET née le 13/07/1971 à Châteauroux (36) 6 rue des Ponts à Saint-Maur (36)</p>						
	<p>Monsieur Jean MORET né le 10/09/1930 à Châteauroux (36) décédé le 9/02/1983 à Tours (37) Epouse Gisele MOULIN née le 27/03/1936 à Châteauroux (36) 73 bd de Cluis à Châteauroux (36)</p>						
	<p>Madame Corinne MORET Epx Roland LONGUET née le 18/10/1960 à Châteauroux (36) 14 rue de l'égalité à Déols (36)</p>						

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAUX
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
						A acquérir	Restante
	Madame Nadine MORET née le 5/04/1963 à Châteauroux (36) Epoux Thierry BUBOUCHAUD 47 boulevard Ecole Normale à Châteauroux (36) Monsieur Bruno MORET né le 3/10/1957 à Chateauroux (36) décédé le 20/02/1983 à Châteauroux (36)						
	Monsieur Daniel Marcel MORET né le 6/10/1932 à Châteauroux décédé le 20/07/1999 à Châteauroux Epouse Jeannine Josette CARRIER née le 28/11/1935 à Châteauroux (36)						
	Monsieur Thierry Lionel MORET né le 18/04/1971 à Châteauroux (36) demeurant 24 rue des tamaris à Châteauroux (36)						
	Monsieur Michel MORET (décédé)						
	Monsieur Bernard MORET né le 1/07/1935 à Châteauroux (36) décédé le 23/11/1974 à Tours (37) Monsieur Gerard René Camille MORET né le 24/07/1936 à Chateauroux décédé le 29/09/2010 à Chateauroux (36) Epouse Paulette Marie Geneviève BONJEAN demeurant 51 rue de la Poste, 36110 VINEUIL						
	Monsieur Patrice MORET né le 12/12/1960 à Châteauroux (36) Epouse Christine PETITJEAN demeurant 2 les Mardelles à Vineuil (36110) Monsieur Christian MORET né le 23/12/1962 à Châteauroux (36) Epouse Corinne MERLO demeurant 59 impasse Brebis à Saint Chaptès (30190)						
	Monsieur Laurent MORET Epouse Sophie DURBECC né le 16/07/1964 à Châteauroux (36) demeurant 4 chemin vert à Vineuil (36110)						

15/11/2022

COMMUNE DE CHATEAURoux
ETAT PARCELLAIRE

N° DU PLAN PARCELLAIRE	IDENTITE DES PROPRIETAIRES	INDICATIONS CADASTRALES					
		Section	N°	Lieu-dit	Nature	Surface	
						Acquérir	Restante
	Madame Fabienne MORET née le 21/07/1965 à Châteauroux (36) Epoux Hubert PASQUET demeurant Route de villegongis à Vineuil (36110)						
	Monsieur Raphaël MORET né le 13/01/1970 à Châteauroux (36) Epouse Mireille PIQUET demeurant Encheur à Saint Aout (36120)						
	Monsieur Richard MORET né le 07/09/1972 à Châteauroux (36) Epouse Sandrine GIRARD demeurant 3 rue Roche Montée à Thenay (36800)						
	Madame Solange Moret née le 20/01/1938 à Châteauroux Epouse Joseph TRIDIEL Demeurant La Chenais la Chapelle d'Alligné (72300) Représentée par Madame Sylvie FAUVEAU Le Petit Tano - Camping Nature Océan 56190 BILLERS						

15/11/2022

